

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Lärmschutz</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Kantonale Politik</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Freymond, Nicolas  
Gill, Peter  
Klöti, Ulrich  
Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas; Gill, Peter; Klöti, Ulrich; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Lärmschutz, Kantonale Politik, 1967 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Verkehr und Kommunikation	1
Luftfahrt	1
Umweltschutz	2
Lärmschutz	2

## Abkürzungsverzeichnis

**BAFU** Bundesamt für Umwelt  
**LSV** Lärmschutz-Verordnung  
**IATA** International Air Transport Association

---

**OFEV** Office fédéral de l'environnement  
**OPB** Ordonnance sur la protection contre le bruit  
**AITA** Association internationale du transport aérien

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Verkehr und Kommunikation

#### Luftfahrt

KANTONALE POLITIK  
DATUM: 04.12.1967  
PETER GILG

Das **wachsende Verkehrsvolumen der Luftfahrt** erfordert den weiteren Ausbau der Start- und Landeflächen. In einer allgemeinen Standortbestimmung warf der Direktor des Eidg. Luftamts, W. Guldemann, die Frage auf, **ob der Bund sich nicht an den Flughäfen direkt beteiligen sollte**, statt bloss Subventionen an die Flughafenkantone ausbezahlen. Im Vordergrund steht zurzeit eine **dritte Ausbautetappe des Flughafens von Zürich**, für deren Planung der Zürcher Regierungsrat im August einen Kredit beantragte. Gegen diesen Antrag bildete sich bereits vor der parlamentarischen Behandlung ein Aktionskomitee, das die referendumspflichtige Vorlage zu bekämpfen drohte, wenn nicht ein Nachtstart- und -landeverbot erlassen und eine Lärmgrenze festgesetzt werde. (Ähnliche Forderungen erhob auch die Schweizerische Liga gegen den Lärm.)

Am 30.11. wurde ein Schutzverband der Bevölkerung um den Flughafen Zürich gegründet, dem eine grössere Zahl von Gemeinden beitrug; er wandte sich vor allem gegen den Fluglärm.<sup>1</sup>

KANTONALE POLITIK  
DATUM: 27.12.1969  
ULRICH KLÖTI

Un développement très dynamique a caractérisé la navigation aérienne. De longues négociations au sein de l'organisation internationale IATA pour des réductions de prix, notamment en faveur des voyages organisés, formule qui se répand de plus en plus, des négociations entreprises par la Suisse pour l'obtention de nouveaux droits d'atterrissage aux USA, la commande de nouveaux appareils du type DC-10 par la Swissair qui a augmenté son capital par actions, le fait également que la Swissair n'utilise plus que des appareils à réaction depuis le 1er octobre 1968 sont autant d'expressions de **l'essor croissant de la navigation aérienne**. Une étude de l'Office fédéral de l'air sur le développement du trafic dans les 10 prochaines années a prévu, moyennant le maintien de la stabilité politique et de la prospérité économique, environ le triplement du trafic des voyageurs et le quadruplement du trafic des marchandises. Les moyens de transport aérien de demain introduiront, selon elle, une ère nouvelle dans l'aviation civile, et l'avion deviendra le moyen spécifique des transports collectifs. L'étude précise encore que, vu l'augmentation du trafic, il faudra s'attendre à un encombrement de l'aéroport de Zurich-Kloten. L'aménagement de cet aéroport, pour lequel **le gouvernement zurichois a demandé un crédit de CHF 139 millions**, est cependant demeuré controversé. Des milieux divers, dont 13 communes du bas pays zurichois, ont demandé **l'introduction de bases légales pour la protection de la population contre le bruit**. Dans d'autres régions, des comités se sont constitués contre les plans d'aménagement de places d'aviation. (Un comité d'action s'est formé dans le canton de Fribourg contre la place d'aviation de Fillistorf et le projet d'une place d'aviation dans la vallée du Rhin aux Grisons a été abandonné.) Les divers comités régionaux ont fondé une association suisse pour la protection de la population contre les dommages causés par l'aviation civile. Les citoyens tessinois ont rejeté dans un référendum l'aménagement de l'aérodrome de Locarno-Magadino. Dans le canton de Berne, le Conseil d'Etat a dû démentir des bruits selon lesquels la construction d'une grande place d'aviation était prévue près de Witzwil. Il a ajouté cependant qu'une commission était en train d'examiner la création d'une place d'aviation régionale susceptible de remplacer celle de Belpmoos. Grâce aux subventions accordées par le Conseil fédéral, l'aménagement de places d'aviation régionales a commencé à Granges et à Birrfeld (AG).<sup>2</sup>

KANTONALE POLITIK  
DATUM: 06.11.2009  
NICOLAS FREYMOND

Le gouvernement zurichois a fait part de sa volonté d'**étendre les interdictions de bâtir autour de l'aéroport de Zurich**, à Kloten, afin de corriger le dépassement de 6% du nombre de 47'000 personnes fortement dérangées par le bruit prescrit par la loi cantonale y-relative. L'exécutif s'est fondé sur les chiffres de l'augmentation de la population dans les zones exposées pour motiver sa stratégie. Cette annonce a suscité l'ire des riverains, qui ont exigé des mesures visant à réduire les émissions du trafic aérien.<sup>3</sup>

## Umweltschutz

### Lärmschutz

Les communes et les cantons ne sont pas parvenus à **assainir les routes contre le bruit** dans les délais, 30 ans après l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la protection du bruit (OPB). Actuellement, plus de 2'000 km de routes cantonales et 167 km routes nationales sont illégales. Par conséquent, les personnes importunées par le bruit routier pourront se retourner contre les propriétaires des ouvrages routiers et exiger des dédommagements.

La Ligue suisse contre le bruit, dénonçant les reports répétés des délais, envisage de saisir la justice. Porter les affaires devant le Tribunal fédéral permettrait d'avoir une jurisprudence pour la question des dédommagements et des indemnités. Toutefois, pour saisir la justice, les propriétaires devront prouver que la perte de valeur du logement entre le moment de l'achat et aujourd'hui est due par le bruit. L'Association Transports et Environnement (ATE) a remis une pétition contre le bruit du trafic routier. D'après l'OFEV, différents facteurs expliquent le retard comme par exemple l'inefficacité des premières mesures prises, ou l'augmentation de la population et de la mobilité. Pour l'entité fédérale et l'ATE, les mesures les plus prometteuses sont celles qui luttent contre le bruit à la source: limitation de vitesse de 50 à 30 km/h sur les routes cantonales et les revêtements phonoabsorbants sur les autoroutes. La Confédération a prolongé ses subventions pour l'assainissement jusqu'en 2022, espérant ainsi protéger 100'000 personnes supplémentaires.<sup>4</sup>

---

1) NZZ, 4.9., 8.9., 3.11., 18.11., 21.11. und 5.12.67; NZ, 27.11.67.

2) FF, 1969, I, p. 1321; FF, 1969, I, p. 17 ss.; FF, 1969, II, p. 1495 ss.; PL, 11.1.69; NZ, 14.1. et 23.12.69; NZZ, 14.1., 9.6., 11.6., 19.8., 13.10., 16.11., 27.11., et 19.12.69; CdT, 12.2. et 20.5.69; JdG, 21.3.69; GdL, 19.8.69; Tw, 12.9. et 27./28.12.69; TdG, 8./9.11.69; NBÜZ, 15.12.69.

3) Lib. et SN, 6.11.09.

4) BaZ, 16.9.17; SoZ, 10.12.17; TA, 11.12.17; AZ, LZ, 23.3.18; 24H, 3.4.18; LMD, 26.4.18